

**RÈGLES JURIDIQUES ET DE PARTICIPATION**

Ce document présente les Bases Légales et de Participation (les “Bases”) du concours interne de changement de marque (le “Concours”) organisé par **FCC Environnement**, ci-après désigné “FCC SMAH” ou l’Entreprise, et destiné à tous les employés de ses quatre plateformes de business (Atlantic, UK, CEE et Amériques).

La participation au Concours implique l'acceptation inconditionnelle des présentes Bases Légales et de Participation.

1. **ENTREPRISE ORGANISATRICE ET OBJECTIF DU CONCOURS**

Le groupe **FCC Environnement**, dont le siège social est situé au C/Federico Salmón 13, 28016 Madrid, immatriculé sous le numéro CIF A85484905, organise un concours interne afin de nommer sa marque globale. Cette marque doit être facilement reconnaissable et permettre à tous ses groupes d’intérêt, en particulier aux employés de l’entreprise, de s'identifier à elle, quelle que soit leur localisation géographique, qu'ils disposent ou non d'un email professionnel.

Il est important de souligner que les marques actuellement utilisées sur les plateformes régionales de l’entreprise (Atlantic, UK, CEE et Amériques) ne pourront pas être proposées, et ne seront pas affectées. Elles continueront à exister sous leur forme actuelle : **FCC Medio Ambiente**, **FCC Environment**, **FCC Environmental Services**, **FCC Environnement**…

La proposition devra respecter les critères suivants :

* Être constituée d’un seul mot, auquel sera ajouté le terme **“FCC”** afin de tirer parti de la puissance de la marque du Groupe FCC.
* Ce mot doit être compréhensible idéalement dans plusieurs langues, au minimum en espagnol et en anglais.
* Ce mot doit faire référence ou être lié aux activités de services environnementaux de FCC SMAH (par exemple, **“FCC Circular”**, terme exclu des propositions possibles).

1. **DATES DE DÉBUT ET DE FIN**  
   La réception des propositions pour le Concours commencera le **10 février** et se terminera le **14 mars 2025**.

L’Entreprise se réserve le droit d’annuler le Concours et son déroulement si la participation est insuffisante. De même, l’Entreprise pourra prolonger la période de réception des propositions si elle le juge opportun.

Le Concours pourra être déclaré infructueux à la discrétion du jury.

1. **CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MÉCANIQUE DU CONCOURS**  
   Les conditions de participation sont les suivantes :

* Toutes les personnes employées par **FCC Environnement** ou l’une de ses filiales peuvent participer, quel que soit leur emplacement géographique, leur poste ou le fait qu’elles disposent ou non d’un email professionnel.
* Chaque employé ne pourra soumettre qu'une seule proposition de marque.

Les participants devront envoyer un email à [**rebrandingSMAH@fcc.es**](mailto:rebrandingSMAH@fcc.es) avec pour objet : **“ID de l’employé Prénom Nom – PROPOSITION REBRANDING”** (en indiquant leur prénom et nom), en joignant le Formulaire de Présentation de Proposition dûment rempli et enregistré sous le nom **“ID de l’employé Prénom Nom – Proposition Rebranding”**.

Le Formulaire de Présentation de Proposition sera disponible via l’email de lancement du Concours ou pourra être téléchargé depuis la page [**https://fccenvironnement.fr/concours**](https://fccenvironnement.fr/concours), accessible via l’email de lancement ou en scannant les QR codes des affiches situées dans les centres de travail.

**4. CONDITIONS DU CONCOURS ET RÉCOMPENSE**  
Parmi les propositions reçues, une présélection des 10 meilleures sera réalisée par le département de Communication de **FCC Environnement**, et ces propositions seront soumises à l’évaluation d’un jury composé du Directeur Général (ou d’une personne déléguée), du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur de la Communication, ainsi que d’un dirigeant ou d’une dirigeante de chaque plateforme de l’entreprise (soit 7 personnes au total).

La proposition choisie remportera un voyage pour deux personnes, tous frais payés, à **Las Vegas (Nevada, États-Unis)** à l’occasion du salon **Waste Expo**. L’entreprise se réserve le droit, en cas de nécessité, de remplacer le prix par une récompense aux caractéristiques similaires.

Dans le cas où plusieurs participants soumettent la même proposition et que celle-ci est retenue, un tirage au sort sera organisé pour déterminer le gagnant. L’entreprise délivrera un diplôme en remerciement et en reconnaissance aux personnes ayant proposé le mot choisi, mais qui ne seront pas désignées pour le voyage.

**FCC Environnement** se réserve le droit de déclarer le Concours infructueux si, à la fin de la période prévue, aucun matériel approprié ou de qualité suffisante n’a été reçu, ou de prolonger la période de réception des propositions.

La tenue de la sélection, ainsi que l’attribution du prix, est soumise à la réglementation fiscale en vigueur.

**5. LIMITATIONS**  
Si un participant ne remplit pas les conditions requises dans les Bases, ou si les données fournies pour participer sont invalides, sa participation sera considérée comme nulle et il sera automatiquement exclu du Concours, perdant ainsi tout droit à la récompense associée à ce concours.

Le prix attribué ne sera ni transférable, ni modifiable, ni échangeable à la demande du participant, et ne pourra pas être converti en argent ni remplacé par un autre produit.

L’entreprise se réserve le droit, en cas de juste cause et après une communication légale préalable, d’effectuer tout changement, de suspendre ou de prolonger ce Concours.

Les propositions dont le contenu est jugé inapproprié, offensant, injurieux ou discriminatoire, ou susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers, ne seront pas autorisées. De même, les propositions qui portent atteinte au droit à l’honneur, à l’intimité personnelle et familiale, ou à l’image de tiers, ainsi que celles qui, au moment de la décision du jury, sont soumises à des droits de propriété intellectuelle, industrielle ou d’enregistrement de brevets et/ou marques dans les pays où les filiales de **FCC Environnement** exercent leurs activités, seront exclues.

Les propositions de noms déjà utilisés par l’une des entreprises ou plateformes de **FCC Environnement** (par exemple, **FCC Environment** ou **FCC Environmental Services**) ne seront pas acceptées.

Toute tentative visant à perturber le bon déroulement du Concours, qu’elle soit effectuée par intervention humaine ou par un automate, entraînera la disqualification immédiate du participant et l’annulation de sa candidature.

**6. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ**  
À titre d’exemple, mais sans s’y limiter, l’entreprise décline toute responsabilité en cas de force majeure ou de circonstances imprévues qui pourraient empêcher la réalisation de la promotion ou l’utilisation partielle ou totale du prix.

Si ce Concours ne pouvait avoir lieu en raison de fraudes détectées, d’erreurs techniques ou de toute autre raison échappant au contrôle de l’entreprise et affectant son bon déroulement, celle-ci se réserve le droit de l’annuler, de le modifier ou de le suspendre.

**7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET REPRODUCTION**  
La proposition sélectionnée deviendra la propriété de **FCC Environnement**. L’entreprise se réserve le droit d’utiliser le nom et la marque à sa discrétion.

En soumettant sa proposition, le participant accepte la cession des droits de propriété intellectuelle liés au nom et à la marque, ainsi que tout autre droit connexe, si sa proposition est retenue.

L’entreprise obtiendra ainsi un droit complet et exclusif pour reproduire, utiliser et diffuser la proposition dans toutes ses activités, sur tout support, sans aucune limitation temporelle ou territoriale. Ces activités n’entraîneront aucun droit à une rémunération ou à un avantage pour le participant, à l’exception de la remise du prix prévu dans ces Bases.

**8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**  
Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (ci-après, RGPD), nous vous informons que le Responsable du traitement est **FCC Environnement**, dont le siège social est situé au C/Federico Salmón 13, (Madrid), immatriculé sous le numéro CIF A-85484905.

De plus, nous vous informons que **FCC Environnement** a désigné formellement un Délégué à la Protection des Données, auquel vous pouvez vous adresser en envoyant un email à : [**protecciondedatosma@fcc.es**](mailto:protecciondedatosma@fcc.es).

Nous traiterons vos données pour les finalités suivantes :

* Gérer la participation au Concours.
* Contacter le gagnant afin de procéder à l’attribution du prix.

Les participants garantissent que les données personnelles fournies sont véridiques et sont responsables d’informer l’entreprise de toute modification desdites données. L’entreprise se réserve le droit d’exclure du Concours les participants ayant fourni des données fausses et/ou inexactes.

Les données fournies volontairement par les participants ne seront pas utilisées à d’autres fins que celles pour lesquelles elles ont été collectées.

La légitimité du traitement repose sur le consentement, l’exécution d’un contrat et le respect des obligations légales.

En outre, le participant désigné comme gagnant reconnaît et déclare avoir obtenu le consentement exprès et sans équivoque de la personne désignée comme accompagnateur pour le voyage, afin que ses données soient communiquées à **FCC Environnement** uniquement dans le but de gérer l’attribution du prix.

Sauf obligation légale et/ou consentement exprès de votre part, **FCC Environnement** ne communiquera pas vos données à des tiers et aucune transmission internationale de données n’est prévue.

À tout moment, vous avez le droit de :

1. Accéder à vos données personnelles.
2. Demander la rectification des données inexactes ou, le cas échéant, leur suppression.
3. Limiter leur traitement.
4. Vous opposer au traitement.
5. Demander la portabilité des données.
6. Retirer le consentement donné ou demander des informations supplémentaires concernant le traitement de vos données en envoyant un email à : [**protecciondedatosma@fcc.es**](mailto:protecciondedatosma@fcc.es), en précisant le motif de votre demande.

Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès de l’Autorité de Contrôle, en particulier celle de l’État membre où vous résidez habituellement ou travaillez, si vous considérez que le traitement de vos données personnelles ne respecte pas la réglementation ou si vos droits n’ont pas été satisfaits.

**9. MODIFICATIONS**  
L’entreprise se réserve le droit de modifier ou d’élargir ces Bases, dans la mesure où cela ne porte pas atteinte ou ne nuit pas aux droits des participants au Concours.

**10. LÉGISLATION APPLICABLE ET JURIDICTION**  
Ces Bases Légales sont régies par la législation en vigueur. Les tribunaux compétents pour toute réclamation ou controverse relative à la validité, l’interprétation ou l’application de ces Bases seront ceux de la ville de Madrid.